

EMPLACEMENTS RESERVES

- A- équipement de transport collectif à renforcer

limite de zone

secteur de risque d'inondation secteur de milieux humides parc et jardin à conserver

emplacement réservé

protection des lisières

équipement à renforcer

espace boisé classé eu sens de l'orticle L 130-1 du code de l'urbanisme

site d'intérêt écologique (ou sers de l'article E123-1-3 du code de site d'intérêt paysager (ou sect de l'article 1123-1-5 du code de secteur de répartition du logement (ou sers de l'article

bâtiment patrimonial (ou sens de l'arricle L123-3-1 du code de l'urbanisme en zone A et de l'arricle L123-1-7 dans les autres zones) protection de la ressource (ou sees de l'arricle R 123-11-b du code

Territoire Communal Echelle 1/5000

